



Le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Somme aval et Cours d'eau côtiers" a été lancé officiellement le 23 octobre 2009 par le Préfet de Picardie.

Bernard LENGLET élu Président de la CLE

Son périmètre de plus de 4 500 km² concerne 569 communes dont 485 dans la Somme, 76 dans l'Oise et 8 dans le Pas-de-Calais. Il s'étend majoritairement sur les moyenne et basse vallées de la Somme jusqu'au littoral picard. Il épouse les limites hydrogéographiques du bassin aval fleuve Somme. Il complète ainsi le SAGE Haute Somme, lancé depuis 2007 sur la partie amont. Le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 29 avril 2010.

Dans la continuité de la démarche, le Préfet de Picardie a installé, le 16 janvier 2012, la Commission Locale de l'Eau (ou CLE) qui sera l'instance de concertation et de décision du SAGE. Elle élaborera les documents de planification du SAGE et assurera le suivi de la mise en oeuvre de son programme d'actions.

La CLE du SAGE est composée de 75 membres répartis en 3 collèges:

- les collectivités territoriales (38 représentants)
- les usagers (21 représentants)
- l'Etat (16 représentants)

L'arrêté préfectoral nominatif a été signé le 22 novembre 2011. Le travail de la CLE s'articulera autour de plusieurs Commissions qui travailleront sur les enjeux forts du territoire par thématiques et par secteurs géographiques tels que la protection de la ressource en eau, le littoral, la gestion et valorisation des milieux aquatiques ou encore la gestion des risques majeurs. De nombreuses étapes jalonnent l'élaboration de ce SAGE. Une fois les documents approuvés par la CLE, ils seront soumis à enquête publique avant d'être arrêtés par le Préfet. Le SAGE entrera alors dans la phase de mise en oeuvre de son Plan d'actions.

Vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires :

[Arrêté préfectoral nominatif](#)

[Projet de règlement intérieur de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers](#)

[Présentation de la DDTM](#)

[Présentation des règles de fonctionnement de la CLE](#)

[AMEVA, structure porteuse de la CLE](#)